

Choix de cotisation

Personne assurée

Prénom Date de naissance

Nom Numéro AVS

Adresse Etat civil

NPA / localité Numéro de tél

E-mail

Choix de cotisation

- Je paie des cotisations selon la Variante Standard
- Je paie des cotisations selon la Variante Confort
- Je paie des cotisations selon la Variante Super

Cette décision est valable jusqu'à révocation écrite. Un changement peut être effectué chaque année pour le 1^{er} janvier de l'année suivante. Si vous êtes entré/e récemment dans la caisse de pension, veuillez nous communiquer le choix **jusqu'au 5 du mois suivant**. En l'absence de réponse, vos cotisations seront automatiquement calculées selon les contributions Standard.

Signature

.....
Lieu et date

.....
Signature

1. La cotisation de risque de la personne assurée est fixée en pourcentage du salaire soumis à cotisations et en tenant compte de son âge (différence entre l'année civile en cours et l'année de naissance) et de la variante de plan choisie:

Age	Cotisation de risque Variante de plan		
	Standard	Confort	Super
18 à 24 ans	0,4%	-	-
25 à 64/65 ans	0,4%	0,65%	0,9%

1. La cotisation d'épargne de la personne assurée est fixée en pourcentage du salaire soumis à cotisations et en tenant compte de son âge (différence entre l'année civile en cours et l'année de naissance) et de la variante de plan choisie:

Age	Cotisation d'épargne Variante de plan		
	Standard	Confort	Super
18 à 24 ans	0,0%	0,0%	0,0%
25 à 64/65 ans	6,5%	8,5%	10.5%

2. La cotisation de la personne assurée est déduite du salaire par l'employeur pour le compte de la Caisse de pension.